Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Aout 1887 L'Université Laval No. 45.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS

LA TEMPETE.

Les ténèbres des cieux dérobent la clarté ;
La nuit et la tempête enveloppent l'abîme ;
La mer monte, la vague à l'écumante cime
Bondit vers le navire à tous vents emporté.

L'équipage frissonne et crie épouvanté.
Parmi les passagers au cœur pusillanime,
Le pilote debout, dans un calme sublime
Lève un front beau d'espoir et de sérénité.

Et tandis qu'aux lueurs de la foudre qui [gronde,
La foule n'aperçoit que le gouffre de l'onde,
Confiant, il regarde à l'horison lointain.

Oh ! s'il veille, impassible aux fureurs de [l'orage
C'est qu'il voit, redieuse à travers le nuage,
Monter dans l'orient l'étoile du matin.

F. MAURY.

PENSÉES.

Aimez Dieu, parcequ'il est votre principe ; allez à lui, parcequ'il est votre père ; vivez en lui, parcequ'il est grand ; appuyez-vous sur lui, parcequ'il est fort ; espérez en lui, parcequ'il est fidèle.

La prière est lumière pour l'esprit, repos pour le cœur, force pour la volonté ; elle apaise le sang, rafraichit les os et prolonge la vie.

L'humilité de la foi est sa racine, l'espérance est sa tige et sa fleur est la charité.

Aimez votre femme, parcequ'elle est la moitié de votre corps, et vos enfants parcequ'ils sont l'image et le reflet de votre vie.

Attachez-vous à votre ami, parcequ'il est la moitié de votre âme ; et à vos frères, parceque vous avez fleuri sur la même tige.

La foi est le chemin qui mène à la science ; et la charité conduit les hommes à la liberté, après les en avoir rendus dignes.

LA GRANDE-CHARTREUSE.

La *Pall Mall Gazette* publie le récit suivant, extrait d'une lettre adressée par un chartreux qui se trouvait au monastère au moment de la visite de la reine d'Angleterre :

Sa Majesté est restée dans le monastère pendant près de quatre heures. Elle n'y a pas dîné, parce que, le père général n'ayant pas été averti de son arrivée, le temps a manqué pour préparer un dîner royal. Mais la reine partagea de très bon cœur une collation composée de chocolat, biscuits, gelées de toutes sortes. Elle fit plus : elle demanda au père général s'il ne comptait pas parmi ses enfants de la Grande-Chartreuse quelque sujet de ses trois royaumes ; et, ayant appris qu'un jeune et charmant Anglais était actuellement dans le couvent, elle exprima tout de suite le vif désir de le voir dans sa propre petite cellule. (Je ne sais pas le nom de famille de ce jeune moine, mais c'est un convers, et le fils d'un clergyman anglais).

Le désir de Sa Majesté fut immédiatement satisfait. Le père général fut son guide à travers les détours obscurs des cloîtres. Le jeune fils de Saint-Bruno reçut sa souveraine avec beaucoup d'aisance, de modestie et de politesse. La bonne reine en fut complètement charmée. Elle s'assit auprès de lui sur une vieille chaise de paille et causa maternellement avec lui pendant près d'une demi-heure. Elle se recommanda pieusement à ses prières, elle et ses fidèles sujets, et elle fut si satisfaite de sa conversation édifiante qu'elle lui demanda un souvenir qui lui permît de se rappeler, quand elle serait rentrée en Angleterre, le plaisir qu'elle avait eu à le visiter lui et la Grande-Chartreuse. C'était le premier moine anglais cloîtré à qui Sa Majesté ait jamais adressé la parole. Il lui présenta tout de suite un petit crucifix en argent, fort ancien et d'un travail très fin. C'était le seul objet de valeur qu'il eût dans sa cellule. La reine ne baisa point l'image de son Rédempteur crucifié, mais elle l'accepta gracieusement, le mit dans sa poche avec soin, dit adieu au jeune converti avec beaucoup d'affection et quitta, quelques instants après, le berceau de l'ordre des chartreux.

J'ai entendu ces détails de la bouche même de notre supérieur qui revient du chapitre général de l'ordre qui se tient chaque année à la Grande-Chartreuse. Ils lui ont été racontés par le Père général ; on ne peut dont élever le moindre doute sur leur exactitude et leur certitude.

D'autre part, nous lisons dans le *Dauphiné catholique* les renseignements suivants sur le rôle et les bien-faits de la Grande-Chartreuse dans le Dauphiné :

La république maçonnique a prescrit les ordres religieux ; elle écrase d'impôts les œuvres charitables, les asiles de vieillards et les Petites-Sœurs des pauvres. Il est bon de faire connaître à ceux qui pourraient l'ignorer encore ce que font nos admirables religieux des ressources de leur industrie. Nous parlerons aujourd'hui des Pères de la Grande-Chartreuse.

Les chartreux ont en Dauphiné une popularité qu'ils ont acquise par leurs bienfaits, et le député Buyat, qui vient de mourir n'aurait jamais osé toucher la Grande-Chartreuse, certain d'être conspué par tous ses électeurs.

Dans notre province on ne compte plus les églises dont ils ont doté les communes pauvres, et les infortunes de toute espèce qui ont frappé à leur porte hospitalière n'ont jamais connu l'amertume d'un refus.

Les chartreux ont un don merveilleux pour faire l'aumône, et leur charité est aussi inépuisable que la bonté de leur cœur.

Au risque de froisser leur modestie, il nous paraît utile de répéter qu'ils ont dépensé *deux millions* pour reconstruire les maisons incendiées de Saint-Laurent du Pont et y bâtir une superbe église, un presbytère et une école.

A Grenoble et à Voiron, ils ont donné 100,000 francs aux deux églises qui portent le nom de leur illustre fondateur. Saint-Joseph de Rivière a reçu d'eux 215,000 francs ; Saint Philibert, 217,000 ; Saint Hugues, 129,000 ; la Ruchère, 225,000 ; Saint Pierre de Chartreuse, 430,000 ; Miribel les Echelles, 175,000 ; Entre deux Guiers, 103,000 ; Saint Pierre d'Entremont 686,000. En ce moment ils construisent l'église de la Grotte des Echelles.

Ces quelques chiffres, cités au courant de la plume, ont une éloquence qui défie tout commentaire ; six millions ont été consacrés depuis moins d'un siècle, à bâtir en Dauphiné des églises ou des écoles, à reconstruire des villages incendiés, à soutenir ces nombreux refuges qu'une charité infatigable ouvre aux misères humaines.

Bref, on peut assurer, sur des témoignages irrécusables, que notre pays a reçu leurs bienfaits, sous mille formes, pour une somme s'élevant à environ *douze millions*.

Vingt mille voyageurs visitent chaque année le couvent de Saint-Bruno ; il y arrive aussi des lettres de tous les coins de la France et du monde entier ; on devine aisément leur contenu, et 500,000 francs, fractionnés en sommes diverses, appropriées à toutes les bonnes œuvres, répondent à ces demandes.

Sur nos plus hautes montagnes, comme dans nos fertiles vallées, de superbes églises, des chapelles, des presbytères, des écoles rappellent, sous une forme toujours visible, les bienfaiteurs de la région.

Cependant on n'a pas oublié avec quelle désinvolture on parlait à la Chambre de les expulser de la France.

Gambetta dit un jour à ses familiers : "Qu'on les laisse tranquilles ; je ne veux pas qu'on les touche, tant que leur liqueur me fera digérer !"

Avant de commettre ce nouvel attentat, les maîtres du jour se souviendront peut-être que ces moines versent, chaque année, 800,000 francs à l'Etat pour acquitter les droits sur l'alcool.

Nous ne savons quels crimes nouveaux l'avenir réserve à notre malheureux pays. Quoiqu'il arrive, les chartreux sont la providence de la province, et si, par impossible, on perdait le souvenir de leurs bienfaits, les ingrats sentiraient bientôt quel vide ils auraient laissé, en voyant combien de misères, combien d'œuvres et de besoins légitimes resteraient sans secours et snas moyen de vivre.

Les immenses services rendus au pays par ces religieux ne les eussent pas sauvés de la persécution. Nos sectaires ne s'arrêtent pas pour si peu quand il s'agit d'assouvir leur fanatisme anti-religieux.

UNE HEROINE DECORÉE.

En présence de toutes les troupes françaises en garnison dans la capitale du Tonquin, le gouverneur-général a décerné dernièrement la Croix de la Légion d'Honneur à une religieuse, la mère Marie-Thérèse, supérieure des Sœurs de Charité dens l'empire tonquinois.

Les troupes se rangèrent dans la petite place de la ville en un carré, entourant une estrade sur laquelle avaient pris place le gouverneur et son état major. Le gouverneur ayant envoyé un aide-de-camp mander la Sœur, l'officier la trouva à l'hôpital occupée à consoler un soldat à qui l'on amputait une jambe. Elle refusa de s'éloigner du chevet du blessé avant que l'opération ne fût terminée, et puis elle suivit l'officier au carré, où elle fut reçue par le gouverneur lui-même et conduite à l'estrade au milieu des joyeuses acclamations des soldats. Le général ordonna alors le silence, et s'adressant à la religieuse d'une voix solennelle et émue, il s'exprima en ces termes :

"Mère Marie-Thérèse, lorsque vous étiez âgée de vingt ans, vous reçutes une blessure qui vous fut infligée par un obus en soignant un blessé sur le champ de bataille de Balaklava.

"En 1859, la bombe d'une mitrailleuse vous étendit sur le sol, au premier rang de l'armée, sur le champ de bataille de Magenta. Depuis lors vous êtes allée en Syrie, en Chine et au Mexique, et si vous n'y avez pas été blessée ce n'est pas que vous ne vous soyez exposée souvent aux balles, aux boulets, aux sabres et aux lances de l'ennemi.

"En 1870, vous fûtes relevée à Reischoffen couverte de plusieurs blessures de sabre parmi un monceau de cadavres de cuirassiers.

"Vous avez couronné de tels actes d'héroïsme, il y a quelques semaines, d'une des plus héroïques actions que l'histoire ait enrégistrée. Une grenade tomba sur une ambulance dont on vous avait confié le soin ; elle n'éclata pas, mais vous étiez là, vous avez saisi la grenade dans vos bras et, souriant aux blessés qui vous regardaient avec des sentiments de frayeur, non pas pour eux-mêmes, mais pour vous, vous l'avez portée à une distance de quatre-vingt mètres.

"En la déposant à terre vous vous êtes aperçue qu'elle était sur le point de faire explosion ; vous vous êtes jetée sur le sol ; elle fit explosion, l'on vous vit couverte de sang, mais quand l'on accourut à votre secours, vous vous êtes levée en souriant, c'est votre habitude, et vous vous en êtes retournée à l'hôpital, en disant : "ce n'est rien !" A peine étiez-vous guérie de vos blessures, que vous retourniez à l'hôpital d'où je viens de vous mander."

Pendant que le général prononçait ces paroles élogieuses, la bonne religieuse se tenait la tête modestement baissée, les yeux fixés sur son crucifix pendu à ses côtés. Alors le général la fit s'agenouiller, et, tirant son sabre, l'en toucha légèrement trois fois à l'épaule et attacha la Croix de la Légion d'Honneur à son habit en disant d'une voix tremblante d'émotion :

"Je vous remets la croix des braves, au nom du peuple et de l'armée française ; aucun ne l'a méritée par de plus nombreux actes d'héroïsme, non plus que par une vie plus complètement écoulée dans l'abnégation pour le bien de vos frères et au service de votre pays. Soldats ! Présentez armes !"

Les troupes saluèrent, les tambours battirent, les clairons sonnèrent, et l'air se remplit d'immenses acclamations, et tout était jubilation et excitation comme la Mére Marie-Thérèse se levait, la figure empourprée, et demandait : "Général, avez-vous fini de moi ?"

"Oui", dit-il.

"Bien, alors, je retourne à mon soldat blessé à l'hôpital !"

UNE VOIX AMERICAINE.

Le "Provincialist" de Boston combat l'idée que les Etats-Unis possèdent des avantages supérieurs à ceux du Canada ou que les relations commerciales plus étroites ou une affiliation politique des deux pays bénéficieraient à la confédération. Voici ce qu'il dit :

"Quels sont les avantages de la Nouvelle-Angleterre sur la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard ? On dit que les jeunes gens quittent les provinces toutes les semaines pour venir chercher de l'emploi dans les Etats. Mais à ces jeunes gens les Etats n'offrent que peu de centres d'affaires, et en dehors de ces centres, il y a tant de fermes désertes et de maisons inhabitées : dans le Maine, le New-Hampshire, le Vermont et les autres états de la Nouvelle-Angleterre on peut trouver autant de jeunes gens oisifs que dans les provinces maritimes en proportion de la population. Prenons le Massachusetts par exemple—la Mecque pour la plupart des provinciaux—et là tout le monde se trouve en présence de deux maux : une concurrence épouvantable dans les villes, et le manque d'ouvrage dans la campagne. Les exceptions à cette règle sont à peu près les mêmes dans les deux pays que nous comparons.

Que celui qui a des doutes fasse un voyage à Cap Cod ou à New-Bedford ou dans les Etats du Centre ou de l'ouest de l'Union. Qui n'a pas entendu parler de Fairhaven et de Nantucket, autrefois les grands ports baleiniers du monde ? mais maintenant presque inconnus. Et tout homme sage dit que Gloucester et Princetown et autres villes marchent dans la même voie. Il y a aujourd'hui des milliers de fermes désertes dans la Nouvelle-Angleterre, les propriétaires ayant transporté leurs pénates à Boston ou à d'autres grandes villes."

Le Manitoba.

Jendi, 25 Aout 1887.

LOI MUNICIPALE.

Dans quelques jours, les amendements à l'Acte Municipal adoptés à la dernière session vont devenir loi. Il est donc important que les contribuables en aient connaissance. Nous dirons quelques mots des modifications les plus importantes. On se rappelle que l'Acte Municipal de 1886 avait été préparé par une commission présidée par l'honorable juge Taylor. Aussi cette législation fut-elle préparée avec soin, clarté et précision. Comme conséquence, cette année les changements ont été peu nombreux.

Le premier, et nous dirons le plus important, est celui qui restreint la trop grande facilité accordée autrefois aux municipalités, d'émettre des débentures. Il faut bien l'avouer, les dettes contractées par les conseils municipaux, sont en beaucoup d'endroits disproportionnées aux besoins et aux revenus des localités. S'il est impossible de réparer les erreurs du passé on peut au moins rendre pour l'avenir, le fardeau des taxes moins lourd. Désormais, les règlements pour emprunts sur débentures devront être approuvés par le vote des trois cinquièmes des contribuables résidents des municipalités. De plus la cotisation ne devra pas s'élever à plus de dix centins par acre.

La législature a sagement pourvu à ce que les municipalités endettées puissent considérer leur dette et émettre des débentures payables pendant l'espace de cinquante ans, ainsi réparties. Les créances municipales pourront être soldées sans rop obérer les contribuables.

Une autre sage mesure, est celle qui se rapporte aux feux de prairies, qui l'an dernier ont ruiné plusieurs colons. L'imprudence de certains cultivateurs est parfois inconcevable. On allume le feu au milieu d'une prairie et on laisse le vent porter les flammes incendiaires dans de vastes régions. Les conseils municipaux, sont investis du pouvoir de contraindre les colons à se porter en nombre voulu pour arrêter les ravages des feux de prairies. Les peines infligées à ceux qui allument de tels feux sans nécessité ou avec imprudence, seront propres nous l'espérons à faire cesser ce fléau dans notre province.

Les spéculations sur les terres vendues pour taxes vont cesser. Le gouvernement provincial deviendra propriétaire de tous ces terrains dont le produit sera versé dans le trésor public. Les immigrants pourront de cette manière, obtenir à des prix raisonnables, des terres situées dans les paroisses déjà établies. Nous ne pouvons trop applaudir à cette sage législation, qui sera de nature à offrir de précieux avantages à ceux qui veulent s'établir au milieu de nous. Il serait fort désirable qu'une entente eut lieu avec le département de l'Intérieur au sujet des terres non patentées, afin que l'octroi des patentes fut accordé dans semblables cas, au gouvernement local.

Notre législature a voulu se montrer galante cette année. Les Manitobaines possédant des biens réels, pourront comme leur légitime époux, s'intéresser aux affaires municipales et élire les édiles de leur choix. Espérons que nos municipalités ne s'en porteront que mieux.

LES PRINCES DE SIAM A MANITOBA.

Depuis le commencement de l'année, notre province a été visitée par un grand nombre de personnages distingués.

Jeudi, le 18 courant, un wagon spécial attaché au train du Pacifique Canadien, venant de l'Est, emmenait, dans la capitale, plusieurs visiteurs royaux de l'Orient. Voici leurs noms: Prince Devawongse, frère du roi de Siam et ministre des affaires étrangères; prince Kitiya, prince Rabi, prince Prairte et le prince Chéra. Ces quatre derniers sont les neveux du prince Devawongse et les fils du roi de Siam. Avec eux se trouve le marquis de Moutri, consul du royaume de Siam à Paris. Les princes, ainsi que leur suite au nombre de seize, furent conduits à l'Hôtel Queen, où dix-huit chambres et un salon avaient été préparés pour les recevoir.

Dans l'après-midi, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur leur donna une réception dans le jardin, et les personnes présentes leur furent introduites. Parmi les notables de Saint-Boniface, on remarquait: Sa Grandeur Mgr Taché, le Rév. Père McCarthy, O.M.I., et le Rév. M. G. Dugast, l'hon. Sénateur et Madame Girard, et Melle Versailles, l'honorable Juge et Madame Dubuc, ainsi que M. E. P. Leacock, M. P. P., et Madame Leacock.

Sur leurs cartes, qu'ils présentèrent aux messieurs présents, on lisait en français: "Attaché à la Légion du Roi de Siam." Le récit des coutumes de leur pays intéressa grandement les dames et les messieurs, avec lesquels ils conversèrent pendant la réception.

Vendredi matin, le parti royal s'est rendu à Silver Heights et a visité la résidence de Sir Donald A. Smith. Les visiteurs ont ensuite pris le convoi de l'Ouest. Ils devront s'embarquer à bord du *Batavia*, qui doit quitter Vancouver dans quelques jours pour Yokohama. De Yokohama, ils se rendront à Hong-Kong, et de là à Bangkog, capitale de leur royaume.

Dans le cours de leur voyage, ils ont visité l'Europe et ont de fait pris part aux démonstrations du Jubilé de la Reine. Ils ont aussi voulu traverser le Nouveau Monde et s'en retourner émerveillés des progrès opérés sur le continent américain.

BON A NOTER.

Le *Star* de Montréal de jeudi dernier faisait la remarque suivante sur l'avancement des travaux de la récolte à Manitoba. "On remarquera que les travaux de la moisson se font beaucoup plus à bonne heure cette année à Manitoba que dans les provinces de l'Est de la Puissance. Avoir coupé le blé, l'avoir battu et vendu sur le marché avant la fin d'août, c'est ce qui ne s'est jamais vu en Canada. Et pourtant ceci vient de se faire sur la ferme de Sir Donald Smith, à Silver Heights, dans la province de Manitoba.

LE NOUVEAU PRINCE DE BULGARIE.

Le jeune prince qui vient d'être élu par la sobranié de Tirnova, souverain de Bulgarie, s'appelle Ferdinand-Maximilien-Charles-Léopold-Marie de Cobourg, duc de Saxe; né le 26 février 1861 à Vienne, il est âgé de vingt-sept ans. Par sa mère, la princesse Marie-Clémentine, fille du roi Louis-Philippe, il est apparenté aux d'Orléans; par son père, il tient aux Cobourg, il est aussi le neveu de notre Souveraine Victoria, le cousin du roi du Portugal, le cousin au deuxième degré du roi des Belges. Le prince Ferdinand n'a pas que ces alliances pour le recommander aux suffrages des Bulgares. A Vienne, où on le connait bien, on vante son esprit actif et pénétrant, l'étendue de ses connaissances. Il parle indistinctement l'italien, le français, l'anglais, le hongrois, outre l'allemand. Il a visité toute l'Europe et a passé en 1882 par Sophia, sans deviner sans doute qu'il serait appelé un jour à monter sur le trône dans cette ville. Il connait le métier des armes lequel il a appris dans l'armée autrichienne, servant une année dans un régiment de hussards, puis dans un régiment de chasseurs à pieds. C'est à son château d'Ebenthal, dans les environs et au nord de Vienne, que dimanche le 7 août au soir pendant qu'il conversait avec quelques nobles, un de ses amis lui apporta la joyeuse nouvelle de son élection.

On rapporte qu'avant le vote, sa photographie a circulé parmi les députés de la Sobranié, et la bonne mine du prince n'a pas peu contribué à son succès.

Le prince de Saxe-Cobourg n'a pas à redouter le souvenir du prince Alexandre, qui était luimême un fort belle homme très prisé pour cela de ses sujets.

LA CONFERENCE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Ces jours derniers l'hon. Sénateur Girard recevait par l'entremise de M. C. N. Hamel, Président du conseil supérieur de la société Saint-Vincent-de-Paul de Québec le décret aggrégeant la conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Boniface à l'association générale de Saint Vincent-de-Paul de Paris.

Ce décret d'aggrégation a été promulgué dimanche 21 août, fête de la solennité de l'Assomption. Pour cette occasion, les membres de la conférence se réunirent à la sacristie inférieure, lieu ordinaire de leurs séances, et de là se rendirent en corps à la cathédrale pour la messe de 7½ heures. Ils y firent la communion générale selon l'usage, afin de participer aux nombreuses indulgences accordées aux membres des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul.

Après la grand'messe de 10 heures, ils se réunirent de nouveau. Sa Grandeur Mgr Taché, malgré sa santé chancelante, voulut bien rehausser par sa présence, la première séance régulière de la conférence aggrégée. Il était accomagné par M. le curé de la cathédrale.

L'hon. Sénateur Girard, président de la conférence souhaita la bienvenue à Sa Grandeur en ces termes:

Monseigneur,—C'est avec une surprise très-légitime que nous vous voyons aujourd'hui avec nous. Cette conférence de Saint-Vincent-de-Paul, la première en communication et régulièrement aggrégée au conseil général de Paris, et une des premières qui prenne naissance dans votre diocèse, vous a suivi avec intérêt, et ce n'est pas sans une émotion particulière qu'elle vous revoit en ce jour, paraissant plus fort, et prêt à faire encore pour un temps les combats de la vie. Permettez nous, Monseigneur, de louer Dieu d'une aussi grande faveur, et de nous réjouir du plaisir que nous éprouvons, et du bonheur tout particulier qui nous est donné.

Notre première organisation a eu lieu sous les yeux et le bon vouloir de votre Grandeur. Nous avons pris au début, l'engagement d'être utile aux pauvres, de les servir et d'être les auxiliaires du clergé; sous les règles de la société de Saint-Vincent-de-Paul, dont le siége principal est à Paris, et c'est poussé par les merveilles opérées par cette association, qui a renouvelé le monde, porté partout joie, abondance et prospérité, que l'on a demandé d'exister.

Pendant les vingt mois environ, de nos opérations, nous avons marché, Monseigneur, sous vous et avec vous, aidés en toute circonstance de votre digne coopérateur, le curé de Saint-Boniface.

Aujourd'hui que notre position va se trouver changée, par notre aggrégation au Conseil Général de Paris, protestant de notre dévouement à Votre Personne et au clergé sous votre direction; nous vous demandons humblement, qu'il nous soit permis de vous rendre compte, de ce que nous avons fait dans l'intérêt des pauvres de Saint-Boniface, depuis le commencement de notre existence, et cela étant fait si vous le jugez à propos, vous nous permettrez la proclamation de notre décret d'aggrégation, et son dépôt sous votre garde; et nous profitons de la circonstance, pour assurer Votre Grandeur, de tout notre dévouement, et de notre ferme désir, de vous être utiles dans le service des pauvres.

Ensuite le secrétaire lut le rapport suivant:

A Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, assistant au Trône Pontifical.

Monseigneur,

Permettez à la conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Boniface, à l'occasion de son aggrégation, a la société de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris; de présenter ses hommages respectueux à Votre Grandeur, en même temps que le rapport de ses opérations, depuis son existence, jusqu'à ce jour.

Le Dimanche 17 janvier 1886, M. le curé de la cathedrale, en nous faisant connaître le résultat de sa visite de la paroisse, fit remarquer qu'un certain nombre de familles avait besoin de secours, et qu'il serait à propos d'établir une association de charité, pour le soulagement physique et l'encouragement moral des pauvres.

Le Dimanche suivant 24 janvier, plus de quarante personnes se réunirent à la sacristie. Un comité fut nommé, et le Dimanche 31 janvier, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Boniface, s'érigeait sous le patronage de Votre Grandeur, et sous la direction de notre digne curé.

Le même jour aussi eut lieu la première assemblée régulière. Votre Grandeur voulut bien venir bénir nos débuts, et 59 membres fondateurs signèrent le rôle d'adhésion.

Lors de notre demande d'aggrégation le 15 mai dernier, la conférence comptait 73 membres, 33 assemblées avaient été tenues.

Les recettes des douze premiers mois, s'étaient élevés à $208.05, et les dépenses à $140.50, laissant une balance en caisse de $67.45.

Treize familles ont été secourues, en tous 52 personnes, dont 27 adultes et 25 enfants.

De plus 18 malades ont été visités et la plupart assistés.

Enfin les recettes totales jusqu'à ce jour, sont de $331.94, et les dépenses de $302.98, laissant une balance en caisse de $28.96.

Nous ne voulons pas, Monseigneur nous glorifier de, ce résultat; mais nous nous félicitons d'être appelés, à soulager les membres souffrants de Jésus-Christ; Ces membres souffrants sont un des trésors de l'Eglise, et la foi nous permet d'espérer que ces membres souffrants seront pour nous, des trésors pour l'éternité.

Merci Monseigneur de nous permettre de participer au "Ministère" de soulager les pauvres; la charité et les œuvres de miséricorde, étant les moyens les plus efficaces pour racheter la multitude de nos péchés.

Maintenant que nous formons partie de la grande famille de Saint-Vincent-de-Paul, de ce grand Apôtre de la Charité, nous continuerons avec bonheur à travailler au soulagement des pauvres sous la surveillance de Votre Grandeur, et la direction de notre zélé curé.

C'est dans ces sentiments Monseigneur, que nous vous demandons en ce jour de bénir spécialement nos œuvres, nos pauvres, et les membres de la conférence de Saint-Vincent de Paul, de votre ville Archiépiscopale.

M. S. LEBRISE DE KEROACK,
Secrétaire de la Conférenee de
St.-Vincent-de-Paul de St. Boniface.
21 Août 1887.

Monseigneur après avoir béni l'assemblée, voulut bien adresser la parole à la Conférence, il témoigna toute la satisfaction qu'il ressentait à l'égard de la société pour le bien qui avait été fait et pour le bien à faire, et dit que l'église voyait toujours avec bonheur la pratique de la charité surtout lorsque cette charité était pratiquée par une association spéciale sous l'œil vigilant de la religion ce qui en assurait la stabilité. Continuez, ajouta Sa Grandeur, les œuvres déjà commencées, dans d'autres pays, on a été obligé d'inventer un mot "le paupérisme" pour désigner un état de société affligeant, heureusement qu'il n'en n'est pas ainsi dans le Manitoba, mais cependant il y a des misères qu'il faut soulager; c'est par des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul que l'on y parviendra le plus surement. Saint-Vincent était fils d'un pauvre cultivateur, il parvint à faire ses études, et devint prêtre, toute sa vie il fut pauvre, on l'appelait le pauvre prêtre, il fut un prodige de charité, sa vie n'est qu'un récit de merveilles de charité.

Il rendit de grand services au royaume et à l'église de France, et on peut lui attribuer en grande partie les gloires du Règne de Louis XIV.

Monseigneur termina son allocution en disant que tout le bien que les Conférences faisaient ailleurs, que la Conférence de Saint-Boniface le ferait ici. La pauvreté n'est pas un malheur proprement dit mais un inconvénient, tous nous pouvons un jour ou l'autre souffrir de cet inconvénient, et il n'y a rien de tel que la charité chrétienne pour réparer les maux inhérents à l'humanité.

M. le Président remercia Monseigneur pour ces paroles de sympathie et d'encouragement.

Après le départ de Sa Grandeur la Conférence résuma son travail d'organisation pour l'avenir et chargea son Président de remercier Le Bureau Central de Paris, le Conseil Supérieur de Québec, pour les faveurs conférées à la Conférence ainsi que le Conseil Supérieur de Londres, Angleterre et d'Ottawa, pour les correspondances amicales entretenues avec la conférence de Saint-Boniface.

QUI PAIE SES DETTES S'ENRICHIT.

Tel est le proverbe que tout le monde répète; malgré cela, le nombre des mauvais *payeurs* reste toujours le même.

Mais est-ce réellement le cas qu'un homme qui paie ses dettes s'enrichit?

Premièrement, l'homme fidèle à payer ses dettes accomplit un acte de justice, et le premier effet que produit un acte de justice est d'attirer les bénédictions de Dieu sur celui qui l'accomplit, condition essentielle pour réussir en quoique ce soit. Si la justice élève les nations, comme l'affirme l'écriture, elle élève et affermit aussi les familles et les individus.

Secondement, l'homme qui paie exactement et promptement ses dettes acquiert la confiance publique, autre condition extrêmement précieuse pour s'enrichir. Le titre d'homme probe et la confiance qu'il attire est un bien si enviable qu'on le préfère aux richesses. Un homme qui est ainsi placé dans l'opinion de ses semblables a souvent le chemin ouvert à la fortune; et on pourrait affirmer qu'il ne tombera jamais dans l'indigence.

La première chose dont on s'informe avant d'entrer en négociations avec quelqu'un, c'est de son honnêteté et de sa fidélité à payer.

Ainsi le proverbe "Qui paie ses dettes s'enrichit" s'appuie, comme on le voit, sur deux bases assez solides: la bénédiction de Dieu et la confiance publique.

Le mauvais payeur perd ces deux biens; les dettes qu'il ne s'inquiète pas de payer deviennent comme un sceau de stérilité sur ses entreprises; il sème et ne récueille pas; il travaille et son travail ne fructifie pas; les spéculations qui enrichissent les autres sont pour lui des causes de ruine; Le sceau de la mauvaise fortune est attaché à tout ce qu'il fait. Il y a quelques fois des fortunes apparentes appuyées sur des dettes négligées; ne vous y fiez pas, elles ne durent qu'un instant; le plus petit choc les fait écrouler.

Mais tous les gens qui ont des dettes ne sont pas tous mauvais payeurs. Le grand mal est de prendre l'habitude de les laisser languir et de conduire cette habitude jusqu'à l'état chronique. Il y a des personnes qui perdent le sommeil dès qu'elles ont des dettes et qui ne recouvrent la tranquilité qu'après avoir réussi, à force d'économie et de travail, à les éteindre complètement, ces hommes sont honnêtes et on ne les classe pas parmi les mauvais payeurs.

Faire des négociations dans la société sans jamais contracter aucune dette serait chose impossible, à moins d'être milionnaire.

Ordinairement dans le commerce il y a un passif équilibré par un actif; ces sortes de dettes ne sont pas un déshonneur et si à cause de mauvaises circonstances un individu engagé dans d'importantes affaires retarde un payment, il ne perd pas pour cela son nom d'*honnête homme.*

Le mauvais payeur c'est l'homme qui de longue date a contracté l'habitude de dormir tranquille sur ses dettes et de ne pas plus s'inquiéter de ses créanciers que de la lune. Chez lui la maladie de ne pas payer est à l'état chronique; le calus est formé. C'est une difformité que tout le monde voit et dont tout le monde parle: On dit: Un tel; c'est entendu qu'il ne paie jamais; il a des dettes partout et ne s'en soucie pas. Si vous avez le malheur d'être son créancier prenez en bien votre parti, envoyez-lui sa quittance et mettez-vous à la suite du boucher, du marchand, du tailleur, du journalier, du journaliste etc., etc.; ils seront vos compagnons d'infortune; ils ont a souffrir comme vous. N'allez pas faire du mauvais sang pour cela; c'est convenu que cet homme ne paie nulle part.

Quand au mauvais payeur il ne se dérangera le moins du monde pour vous, et ne perdra pas un instant de sommeil. Ces gens arrivent à une paix de conscience étonnante au moyen de certains principes, car ils ont un principe.

Nous en avons connu un entre autres qui faisait des gorges chaudes sur ses pauvres créanciers; il en plaisantait devant qui voulait l'entendre. Son principe à celui-là c'était de ne jamais payer les vieilles dettes et de toujours laisser vieillir les nouvelles. Placé à cette hauteur de vue il vivait dans une parfaite sécurité de conscience. Il parait qu'il s'est bien trouvé de ce principe car il a continué à s'en servir, seulement les dupes sont plus rares.

Le mauvais payeur est une des pires plaies de la société. Dans un sens on aime mieux être volé tout net paru n voleur que d'être trompé par un mauvais payeur, et très souvent le dommage serait moins grand. Une somme volée on ne compte plus dessus, tandis qu'on se ruine en négociant avec l'espoir trompeur de voir rentrer ses crédits.

N'oubliez jamais le proverbe. Qui paie ses dettes s'enrichit.

LE GOLLEGE SAINT-BONIFACE.

Comme nous le disions dans notre chronique locale, la rentrée des élèves au Collège de Saint-Boniface aura lieu mercredi le 31 du mois courant. Les quelques mots qui suivent tout en servant de renseignements, montreront le progrès que l'éducation a fait dans notre jeune province. Le Collège sous la direction des Révérends Pères de la célèbre Compagnie de Jésus, est sous le haut patronage de Sa Grandeur Monseigneur Taché. L'Université de Manitoba compte au nombre de ses affiliés cette institution, ce qui donne l'immense avantage aux élèves de cette institution de se lancer dans les professions libérales sans avoir à subir d'examen d'admission. Le Gouverneur-Général lors de sa visite au Manitoba, a hautement loué le système d'enseignement suivi dans notre Collège. Le progrès sensible que ce dernier a fait au milieu de nous depuis sa fondation est une preuve du rôle important qu'il est appelé à remplir dans notre pays.

Le Collège ne comptant que quelques années d'existence, n'a cependant rien à envier sous le rapport du progrès aux autres maisons d'éducation de ce genre fondées depuis longtemps. A l'appui de cet avancé nous ne citerons qu'un cas entre plusieurs, celui qui s'est présenté aux examens universitaires de cette année. Le Collège de Saint-Boniface ayant présenté huit élèves, sur ce nombre sept ont remporté des bourses dont le montant s'élevait à la jolie somme de $540. Le fait que nous venons de citer le recommande par lui-même et fait l'éloge des directeurs de cette institution dont le dévouement et le zèle sont si bien connus.

Le succès que le Collège a remporté pendant les années passées est une preuve de son brillant avenir.

PERSONNEL.

L'Hnorable Trésorier-Provincial est attendu à la fin de ce mois.

Nous sommes heureux de voir, la santé de Sa Grandeur Mgr Taché se rétablir rapidement. La semaine dernière Sa Grandeur a pu sortir.

M. Lambert, de St. Cuthbert, P.Q., est actuellement en visite chez son fils, le Dr J. H. O. Lambert.

Nous avons le plaisir de saluer au milieu de nous, l'arrivé de Mesdemoiselles Poitras, de la Province de Québec. Les deux demoiselles sont les sœurs de Mesdames F. Chénier et J. O. Poitras.

Après une absence de plusieurs semaines, M. Eugène Paradis est de retour de son voyage. Il s'est rendu jusqu'au lac Seul, où il a payé le traité aux sauvages, qui habitent les bords de ce lac.

Mardi, le 16 courant, à Saint-André Avelin, province de Québec, M. Edmond Trudel, notre Rédacteur, conduisait à l'autel Mademoiselle Augustine Raby, fille de M. H. N. Raby, écr., Notaire Public, de Saint-André Avelin. Monsieur et Madame Trudel ont quitté Montréal en route pour Winnipeg, lundi le 22 courant. Les nombreux amis de M. Trudel à Manitoba, le félicitent de son heureux mariage.

Les noces de cristal, lorsque le mariage a eu lieu au Manitoba, sont encore rares dans notre province.

Mardi soir, le 23 courant, le grand nombre d'amis que Monsieur et Madame Turenne comptent ici se rendaient chez ces derniers, afin de les féliciter et leur présenter à l'occasion du quinzième anniversaire de leur mariage, les souhaits de bonheur. Ils reçurent en cadeaux une magnifique lampe de salon et plus de vingt-cinq morceaux en cristal. La soirée a été des plus agréables. Un réveillon très-recherché fut servi. Pour la circonstance, un orchestre italien fit la partie musicale. L'entrain fut tel, qu'on ne songea à quitter le toit de cette maison si hospitalière qu'au matin.

Nous unissons nos vœux à ceux qui leur ont été présentés par leurs amis.

A l'occasion du mariage de M. Joseph Arthur Prendergast, ses nombreux amis se sont rendus chez lui, samedi le 20 courant et lui ont présenté un magnifique cadeau, consistant en plusieurs morceaux d'argenteries. Monsieur et Madame Prendergast quoique pris à l'improviste, surent faire passer une agréable soirée aux amis, qui se retirèrent enchantés de leur réception.

NECROLOGIE.

Nous apprenons par les journaux que M. Napoléon Baudry, avocat, a succombé à une maladie de cœur, mercredi, à Terrebonne. Le défunt agé de 46 ans, était le fils unique de feu Jean Louis Beaudry. M. N. Beaudry, était parent de M. J. C. Auger, et était bien connu à Manitoba, où il est demeuré pendant cinq ans.

Madame McKeagney, veuve de feu le juge McKeagney, est morte samedi après midi à sa résidence à Winnipeg, à l'âge de 62 ans. La defunte était fille de Peter Ahern de Sydney, Cap Breton. Elle vint au pays en 1872 avec sa famille. Cette dame était beaucoup estimée et comptait de nombreux amis qui regretteront sa perte.

Nouvelles Religieuses.

—En prévision de la création du nouvel archidiocèse de Saint-Paul, lorsque Sa Grandeur Mgr Ireland, évêque de ce diocèse, sera élevé à la dignité d'archevêque, il y a eu ces jours derniers, à La Crosse, Wisconsin, une conférence des évêques de la province ecclésiastique de Milwaukee, sous la présidence de Mgr l'archevêque Heiss, de cette dernière ville, pour voir à la délimitation de la nouvelle province ecclésiastique et autres questions d'importance majeure.

Outre Sa Grandeur l'archevêque Heiss, assistaient à cette conférence NN. SS. Katzer, de Green Bay, Wis. Ireland, de Saint-Paul, Minn; Vertin de Marquette, Michigan; Seidenbush, de Saint-Cloud, Minnesota nord; Marty, Dakota et Flasch, de Lacrosse.

La conférence a decidé l'établissement de deux nouveaux diocèses dans la province ecclésiastique destinée à Mgr Ireland.

Le siège de ces deux nouveaux diocèses, selon toute probalité, seront Bismarck, dans le Dakota, et Winona ou Mankato, dans le Minnesota.

Bien que les noms des futurs titulaires de ces deux diocèses ne soient pas encore connus publiquement, la rumeur désigne néanmoins l'abbé Edelbrock, de l'université Saint-John, Collegeville, pour le siège du Dakota, et le Rév James McGolrick, de Minneapolis, ou le Rév. J. B. Cotter, de Winona, pour le nouveau siège épiscopal du Minnesota, soit à Winona même ou à Mankate.

Les fidèles du reste du diocèse de Saint-Paul apprendront sans doute avec une joie profonde la nouvelle de l'érection de ce diocèse en archidiocèse, ainsi que l'élévation de l'éminent évêque de Saint-Paul, Sa Grandeur Mgr Ireland, à la haute dignité d'archevêque.

—Dimanche dernier étant la solennité de l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge, la messe fut célébrée à la cathédrale par le Rév. M. A. Dugast, curé de la paroisse, qui fit le sermon sur la fête du jour. Sa Grandeur Mgr Taché assistait au chœur.

—Aujourd'hui, à la cathédrale de St. Boniface, une cinquantaine d'enfants de la paroisse ont fait leur première communion.

Choses et Autres.

—La convention canadienne française de Southbridge vient de s'ouvrir.

Plus de cent cinquante délégués venus de différents centres de la Nouvelle Angleterre s'étaient rendus à l'appel du comité exécutif.

La convention a fait immédiatement le choix de ses officiers qui a porté sur les noms suivants:

Président, Dr M. Fontaine, Spencer.

1er Vice président, A. G. Lalime, Worcester.

2e Vice président, Dr L. de Grandpré, Manville.

Secrétaire, Léon Rheims, Southbridge.

Assistant-Secrétaire, J. N. Lamoureux, Chicopee Falls.

Trésorier, Dr Maranda, Woonsocket.

Le maire de Southbridge, M. Wheeler, a souhaité la bienvenu aux délégués canadiens et des discours ont été prononcés par MM. A. J. Bartholomew, Léon Rheims, C. Hagarty, Dr V. St. Germain, H. A. Dubuque et Dr de Grandpré.

—Les contestations de Joliette et l'Assomption doivent être portées devant Son Honneur le juge Taschereau, les 4 et 5 septembre.

—Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec l'honorable M. Masson et Madame Masson partent pour l'Europe le premier septembre.

—Un citoyen d'Ottawa a reçu une lettre très intéressante de lord Dufferin, vice-roi des Indes. Son Excellence écrit de Simla, à la date du 13 juillet, et après avoir parlé de divers sujets il dit que son fils ainé est officier dans le 17e Lanciers stationné à Lucknow. Son second fils se prépare à entrer dans le service diplomatique. Sa fille ainée est à Londres et retournera aux Indes cet hiver.

—Une statistique qui vient d'être publiée nous apprend que la bibliothèque la plus considérable du Canada est celle du parlement fédéral. Elle renferme 120,000 volumes. Vient immédiatement après la bibliothèque de l'Université-Laval 100,000 volumes.

Puis la bibliothèque de Toronto qui possède 46,000 volumes.

—On parle de la candidature de M. Chouinard, avocat, de Québec, dans le comté de Dorchester. M. Chouinard est le beau-frère de M. Duchesnay, qui vient de mourir.

—Des démarches ont été faites par le département de la justice, à Ottawa, pour l'extradition des deux Métis arrêtés la semaine dernière, au Montana, pour le meurtre de McLeish, un colon du nord.

—La presse associée de la province de Québec fera, le jour même de la clôture de l'exposition provinciale, une excursion de Québec au lac Saint-Jean, par voie ferrée. Le voyage sera gratuit jusqu'au lac à Belley. De ce dernier endroit jusqu'au lac Saint-Jean, il y aura trajet de voitures de huit à dix milles pour atteindre la Pointe-aux-Trembles, située sur les rives du grand lac.

Le départ aura lieu le 9 septembre, à 5.30 p.m., et l'on pourra être de retour à Québec le lundi suivant, à 8 25 a.m.

Le nombre de journalistes qui pourront prendre part à cette excursion est limité à 25.

—Une dépêche particulière d'Ottawa, nous apprend que le révérend Père Jean-Marie Fayard, est nommé supérieur du Collège d'Ottawa, en remplacement du regretté M. Prévot. Le nouveau supérieur est français d'origine et est comparativement jeune, étant né en 1851 à Lyon, ordonné prêtre en 1876, il a été employé pendant sept ans comme professeur au scolastical d'Enchicosse et Belcamp en Irlande, près de Dublin.

Il est en Canada depuis deux ans comme professeur de théologie dogmatique au scolastiscal d'Archeville, près d'Ottawa.

—Mgr l'archevêque Duhamel d'Ottawa, accompagné de Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, ainsi que le révérend Père Gendreau, président de la société de colonisation sont partis vendredi dernier pour examiner les travaux de la société de colonisation de Témiscamingue. Dimanche dernier la fête religieuse annuelle des sauvages du district a eu lieu et elle était présidée par l'archevêque.

—La Reine, par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur-Général, a transmis aux Hurons de Lorette ses remerciements pour leurs felicitations et leurs bons souhaits à l'occasion de son jubilé.

—Deux des partisans de M Blair viennent d'être élus pour la législature locale du Nouveau-Brunswick. Ce sont MM. Leblanc et Phinney du comté de Kent.

—La banque Jacques-Cartier a établi une succursale à Drummondville. M. J. E. Girouard député de Drummond et Arthabaska, en est le gérant.

—M. E. Villeneuve, fils de M. E. Villeneuve, peintre, de Saint-Roch, vient d'entrer au noviciat des Pères Oblats, à Outaouais.

—Une députation des marchands de bois de la province a eu, hier, une entrevue avec l'honorable M. Garneau, commissaire des terres de la Couronne, au sujet de l'augmentation des droits sur les coupes de bois.

—*Le Monde* du 19 d'août courant, annonce en ces termes la mort de l'Honorable Elzéar Gérin conseiller législatif:

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de l'hon. M. Elzéar Gérin, avocat, conseiller de la reine, et conseiller législatif pour la divi-

sion de Kennébec.

L'hon. M. Gérin est mort hier soir, à Montréal, des suites d'une paralysie dont il souffrait depuis plusieurs mois et dont il était venu demander la guérison à des médecins spécialistes de cette ville.

L'hon. M. Gérin, en politique, fut toujours un conservateur fermement convincu, un lutteur vigoureux, mais loyal. C'était un homme intègre, laborieux et doué de remarquables talents. La mort, qui le réclame encore à la fleur de l'âge, nous ravit en lui un de nos hommes politiques les plus estimables, les plus précieux, et un citoyen qui sut mériter le respect et l'amitié de tous ceux qui ont vécu près de lui.

Nouvelles d'Europe.

—Le cabinet anglais a décidé d'avoir une session du parlement à l'automne.

—Lord Rosebury parlant à Manchester le 11 courant, a dit que le résultat des dernières élections partielles démontre que l'heure du triomphe approche rapidement. Les liberaux n'ont qu'un chef et un principe. Les concessions faites par M. Gladstone sont suffisantes pour justifier les libéreaux-unionistes à rentrer au bercail où ils seront toujours reçus à bras ouverts.

Dans une lettre adressée à M Brunner, le candidat heureux dans Northwich, M. Gladstone dit: "Peu de personnes essaieront de nier l'importance de votre élection, en ce qu'elle est une preuve de plus que le peuple anglais a l'intention de rendre pleine et entière justice au peuple Irlandais en lui accordant, d'une façon à la fois généreuse et sage, la conduite de ses propres affaires. Il est déplorable que du temps précieux ait été dépensé dans une controverse qui ne peut se terminer que d'une manière, mais si le jugement de la nation s'est fait attendre, il est important qu'il soit clair et décisif lorsqu'enfin il sera prononcé.

Londres, 19—A la chambre des Communes hier soir, M. Henry William Smith a annoncé que le gouvernement abandonnerait le bill des rentes, le bill de l'éducation technique, le bill de M. Goschen pour la perception du revenu, le bill de police irlandaise et autres mesures de moindre importance. Il indiqua les mesures que le gouvernement avait l'intention d'adopter; l'une de ces mesures sera un bill d'allocation de terres basé sur le rapport du bill des terres.

M. Balfour a dit que le gouvernement acceptait l'amendement de la chambre des lords au sujet des parcs de la ville. Il dit qu'il est du devoir du gouvernement de rendre justice à toutes les classes. Après une longue discussion à laquelle prirent part sir Willian Vernon Hartcourt et MM. Goschen, Healy, Dillon et Chamberlain la motion de M. Balfour pour accepter l'amendement de la chambre des lords a été adopté pas 286 voix contre 164.

Sur motion de M Balfour, trois amendements de la chambre des lords ont été renvoyés.

M. Gidson, procureur-général de l'Irlande, a dit que la chambre confirmait l'amendement du comte Cadogan, qui pourvoit à ce que la révision des rentes soit basée sur la différence dans les prix de 1877 comparés avec ceux depuis 1881 jusqu'à 1885. Après une longue discussion, la motion à été adoptée.

—Le prince Ferdinand a publié un ordre général annonçant qu'il prenait le commandement en chef de l'armée bulgare.

La nouvelle annonçant que si l'émir d'Afghanistan venait à mourir la Russie et l'Angleterre se partageraient son territoire est officieusement démentie.

—Le gouvernement allemand a autorisé la réouverture du couvent des Franciscains à Neustadt, en Silésie.

—Douze cent cinquante anciens soldats allemands, qui ont pris part à la guerre contre la France, se sont rendus sur les champs de bataille de 1870, pour décorer les tombes de leurs camarades tombés sous les balles françaises.

St. Petersbourg 17—Le *Journal de St Petersboug* dit que l'ambassadeur russe à Constantinople a communiqué à la Porte une protestation contre l'occupation du trône de Bulgarie par le prince Ferdinand. La protestation déclare que le prince s'est rendu coupable d'un audacieux attentat contre les droits des puissances et que la responsabilité de l'aventure et de la flagrante violation de ces droits doit reposer sur lui seul, même si les puissances jugeaient à propos de sanctionner cet empiètement sur leurs privilèges. Le *Journal* fait ensuite cette remarque significative: "Pout-on supposer que la Russie se considèrera obligé de défendre seul ce qui reste du traité de Berlin?"

Constantinople 17.—La protestation dont parle le *Journal de St. Petersbourg* est la copie d'une circulaire de la Russie aux puissances, demandant que le traité de Berlin soit respecté.

Paris, 18.—Une dépêche de Varna dit que le primat de l'Eglise bulgare à Constantinople a publié une lettre encyclique déclarant que le prince Ferdinand est un usurpateur.

Rustchuk, 18.—Il est rumeur qu'une société secrète russe à formé le complot d'assassiner le prince Ferdinand.

Londres, 18.—Le *Standard* appuie chaleureusement le prince Ferdinand et lui rappel que le moindre signe d'hésitation ou de peur lui sera fatal. S'il persévère dans sa conduite actuelle, ajoute le *Standard*, il peut ignorer la Russie et compter sur les plus chaudes sympathies des populations d'Angleterre, d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne, bien que les gouvernements de ces pays soient tenus d'agir avec circonspection.

L'agent allemand à Sofia a reçu instruction de continuer ses rapports administratifs avec le gouvernement bulgare, mais d'éviter tout ce qui pourrait faire supposer au prince Ferdinand que l'Allemagne entretient des relations officielles avec lui.

Les consuls français en Bulgarie ont reçu instruction de cesser même toute relation d'affaires avec le gouvernement.

La *Gazette de Cologne* se plaint du ton de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et dit que l'Allemagne ne tient pas à faire les affaires de la Russie en Orient.

Rome, 18.—La *Riforma* dit que la reconnaissance de l'accession du prince Ferdinand par quelques puissances est suffisante pourv alider son élection, conformément au traité de Berlin.

—Le correspondant du "Mail and Express," examinant sommairement les relations des différentes nations de l'Europe entre elles, constate que la France est dans les termes les plus amicaux avec l'Espagne, que l'Allemagne a fait tant d'efforts pour attirer dans son giron. Un instant, la conclusion d'un traité de commerce entre les deux nations avait opéré un rapprochement qui paraissait décisif et qui semblait devoir éloigner d'autant l'Espagne de la France. Mais l'Espagne n'a pas tardé à reconnaître qu'elle avait fait un marché de dupe et que les faveurs de M. de Bismark coûtent plus cher qu'elles ne rapportent. Bref, l'opinion en Europe est devenue ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, entièrement favorable à la France, qui a toujours été vis-à-vis d'elle prodigue d'égards et de procédés libéraux. En ce moment elle se prépare à faire à l'égard de la famille royale d'Espagne, un acte de courtoisie. Le président de la République en apprenant que la Reine Christine et son jeune fils se rendaient aux cours de Saint-Sébastien à proximité de la frontière française, a chargé un représentant spécial, le général Cornat d'aller porter à la souveraine l'assurance des vœux sincères que la France n'a jamais cessé de faire pour la prospérité de l'Espagne.

—L'armée allemande exécute en ce moment de grandes manœuvres de siège, près de Mayence et près de Strasbourg. Les Manœuvres près de Mayence ont commencé le 1er août. A Strasbourg, elles ont commencé le 12 août et consisteront dans l'attaque du fort Bose, sur la rive droite du Rhin. Tandis qu'à Mayence ces opérations sont exécutées en première ligne par les pionniers et le détachement des aérostatiers, l'on se servira au fort Rose de l'artilerie, on fera usage de la lumière électrique. Ces manœuvres dureront douze à quinze jours.

—Le capitaine Renard, le chef du service de l'aérostation militaire en France, a inventé un appareil pour diriger les ballons et leur permettre de résister à un vent dont la vélocité est de dix mètres par seconde.

—La *Rivue d'Orient* rapporte que la colonie française de Constantinople s'est cotisée pour faire faire une plaque commémorative qui sera fixée sur le mur de la maison de Calata où est né en 1763, André Chénier et qui est occupée actuellement par les bureaux de la banque impériale attomane.

DECES.

—En cette ville, le 19 courant, Emma Poirier, âgée de 34 ans, épouse de J.-B. Rodrigue.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS SCELLÉES, adressées aux soussignés et endossés "Soumissions pour pont," seront reçues au Département des Travaux Publics jusqu'à lundi midi le 29 courant, pour un pont sur la Rivière aux Rats à Otterburn.

Les plans et spécification peuvent être vus à ce département.

Un chèque accepté de cinquante piastres doit accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat selon sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

On requiert un caution acceptable au gouvernement assurant l'accomplissement du contrat.

La plus basse ou toute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Winnipeg 19 Août 1887.

THOS. A. WADE,
Député Ministre des travaux publics,

2ins.

Chronique Locale.

—L'entrée des élèves au pensionnat de Saint-Boniface a eu lieu lundi le 22. Les Révérendes Sœurs n'ont qu'a se féliciter de la fidélité avec laquelle les enfants se sont rendues dès le premier jour. Hier il y avait 50 pensionnaires, 16 demie pension. Il y a aujourd'hui en classe 205 élèves.

—L'entrée des élèves au collège de Saint Boniface aura lieu le 31 du mois courant.

—Il s'est fait hier en notre ville plusieurs ventes de propriétés.

—Samedi dernier dans la nuit, notre chef de police J.-Bte Joyal, a arrêté un nommé Shields qui avait forgé un billet de quatre-vingt-cinq piastres. Il est maintenant incarcéré dans la prison provinciale.

—Les travaux de la cathédrale avancent rapidement, ils sont à prendre la voûte.

Chronique de la Province.

Saint-Léon.

15 Août—Notre correspondent M. S. M. Barré, professeur de l'industrie laitière nous écrit ce qui suit de Saint-Léon:

"J'ai visité la jolie paroisse de Saint-Léon et la fromagerie récemment établie par M. Ed. Labossière. Saint-Léon offre assurément de grands avantages à la culture. Les terres sont très fertiles et peuvent être achetées a très bas prix. On y trouve du bois en abondance, car tous les enclos sont faits en perche comme dans la province de Québec, il suffit de creuser quelques pieds pour obtenir de l'eau en abondance, et de la meilleure qualité? Les pâturages sont luxuriants, et le foin y abonde. En somme il y a là tout ce qu'il faut pour pratiquer une culture variée, y compris l'élevage et l'exploitation laitière. L'établissement de la fromagerie va donner un nouvel essor a l'agricuture, et être une source de profits abondants et sûrs pour les cultivateurs. Le lait qu'on y apporte est de bonne qualité, et en grande partie exempt des défauts que l'on constate généralement à cette saison de l'année. La porosité du fromage provenant d'un excès de matières aqueuses dans l'herbe, ou de la mauvaise eau en été, est presque inconnue à la fromagerie de Saint-Léon. C'est le second établissement de ce genre dans les paroisses canadiennes du Manitoba, et nous lui souhaitons tout le succès possible.

AVIS.

Avis est par le present donné qu'un règlement pour le prélèvement de la somme de $10,500 00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles debentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

4in.4,8.87.

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming any estate or interest in the life estate of the Honorable Marc Amable Girard, of the Town of St. Boniface, in the County of Selkirk, Senator, in the following land, viz:—Lot number one hundred and twelve (112), in the Parish of St. Boniface, in the County of Selkirk and Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the life estate of said Marc Amable Girard, in the above land you must on or before the first day of October next, (A.D 1887), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to the said Marc Amable Girard, for a life estate in said land if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said life estate in said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th August A.D. 1887.

FELIX CHENIER,
Deputy Registrar-General.

AVIS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour le creusement d'égoûts", dans les Townships ci-dessous mentionnés, seront reçues au Département des Travaux Publics jusqu'à JEUDI, à midi, le 18 courant.

1o. Almasippi, Township 6, Rang 6, Ouest.
2o. North, Township 6, Rang 6, Ouest.
3o. Pion, Township 6, Rang 7, Est.

Les plans et devis peuvent être consultés à ce Département.

Il sera requis un cautionnement acceptable par le gouvernement pour garantir l'exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Winnipeg, 10 août 1887.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.

2i 11,8,87

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

THE
Dartmouth Ropework Co.
HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase

BINDER TWINE

FOR THE HARVEST OF 1887.

EXPERIENCE
HAS PROVED THE BEST IS THE
CHEAPEST.

A GOOD TWINE MUST POSSESS
STRENGTH and EVENNESS
which are combined in the highest degree in that made by this company.

THE FARMERS OF CANADA
should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information r quired by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST. WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.

VICK'S

• FLORAL GUIDE FOR 1887 •
Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN,
Rochester, N. Y.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont ,quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous avons loué l'établissement actuellement occupé par K. MURCHISON, vis-à-vis le nouveau Bureau de Poste, et nous nous proposons d'en prendre possession le ou vers le 1er d'Août, et pour ouvrir avec un assortiment entièrement neuf et diminuer nos dépenses de déménagement, nous offrons la balance de notre assortiment actuel pour ce que nous pourrons en obtenir.

Nos Marchandises sont des plus nouvelles, nos prix ont toujours été réduits. Venez au plus tôt, car cette vente avantageuse ne se continuera que jusqu'à notre installation dans notre nouveau magasin.

PRESTON & NORRIS,
494 Rue Principale,

Porte voisine du Magasin de Chaussures de Ryan.

Notre Nouvel Etablissement est au No. 452 Rue Principale.

SANTÉ POUR TOUS ! !

ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s., et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

ALLEN'S LUNG BALSAM

RIGHT LOBE — LEFT LOBE — WIND PIPE — BRONCHIAL TUBES

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, Rue Principale,

WINNIPEG.

———(o:o:o)———

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

Their Seeds are popular because they are good.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it. Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

THE MORNING CALL

Only Conservative Morning Newspaper in Manitoba or N. W. T.

Full cable and telegraphic reports of current European, Canadian and United States News.

Special news reports compiled by resident correspondents throughout Manitoba, the Northwest Territories and British Columbia.

Complete reports of Parliamentary proceedings at Ottawa and Winnipeg.

THE MORNING CALL alone receives the night dispatches of the United Press Association in Winnipeg, and has a news service unequalled west of the great lakes.

Subscription rates: One year $10; six months $5; three months $3. Strictly in advance. Sample copies mailed free to any address on application.

Subscribe now. Address

The Call Printing Co'y, Winnipeg.

ACTON BURROWS,
President and Editor-in-Chief.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Le Grand Remede Francais.

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23 84

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7.87.

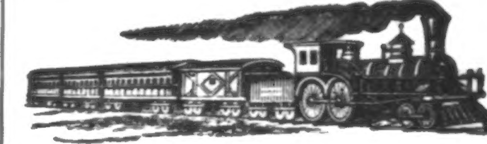
APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud Départ	Stations.	Allant vers le Nord Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. Départ	Stations.	Allant Sud. Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est. Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Départ	Stations.	Allant Nord-Est Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

EN ROUTE
— POUR —
ONTARIO
— ET —
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails reçus concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE
— DU —
JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA